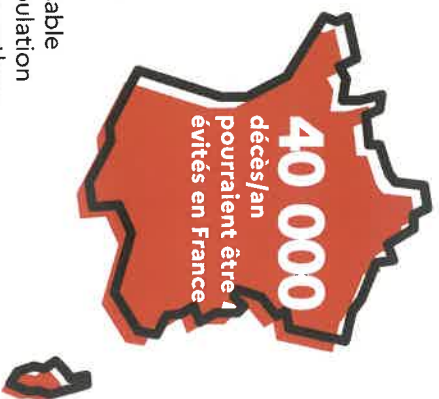


## LE SAVIEZ-VOUS ?

- En France, la pollution de l'air par les particules fines ( $\text{Ø} < 2,5 \mu\text{m}$ ) serait responsable de la mort prématurée de **40 000** personnes tous les ans. L'exposition à ces particules par la pollution de l'air ambiant représente, en moyenne, pour les personnes de plus de 30 ans, **une perte d'espérance de vie de près de 8 mois.** (source : Santé publique France, 2021).
- Au-delà, la pollution atmosphérique est responsable de **nombreuses maladies**, touchant toute la population du territoire : cancers, maladies cardiovasculaires, asthme, accouchements prématurés, accidents vasculaires cérébraux, troubles de la fertilité, etc.
- Le coût total de la pollution atmosphérique a été estimé, pour la France, à environ **100 milliards d'euros par an** (source : Sénat, 2015).



## POUR EN SAVOIR PLUS

- Retrouvez notre article sur le site de la DREAL Hauts-de-France <https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?%E9limination-des-dechets-verts>
- Le site de l'Ademe pour les particuliers regorge d'informations et de solutions concernant la valorisation des biodéchets : <https://agir.pourlatransition.ademe.fr/particuliers/maison/jardinage>

Contact : [pacc.seclat.dreal-hauts-de-france@developpement-durable.gouv.fr](mailto:pacc.seclat.dreal-hauts-de-france@developpement-durable.gouv.fr)

ISBN : 978-2-11-167746-3

Direction régionale de l'environnement  
de l'aménagement et du logement  
Hauts-de-France

44, rue de Tournai - CS 40259  
59019 Lille Cedex

Directeur de la publication : Julien LABIT

Conception graphique et illustrations Mission Communication

Crédits photographiques : istok - Dreal Hauts-de-France

## Le brûlage à l'air libre des déchets verts

UNE PRATIQUE INTERDITE,  
DANGEREUSE  
ET TRÈS POLLUANTE

Pour notre air et notre santé,  
chaque geste compte

## LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS EST INTERDIT

Le brûlage des biodéchets, dont les déchets verts, est interdit toute l'année, sur l'ensemble du territoire national. La vente, le prêt et l'utilisation d'incinérateurs de végétaux sont également interdits.

Les infractions à la réglementation peuvent être constatées par le maire, les adjoints ou les forces de l'ordre.

contravention jusqu'à **750€** art.131-13 du code pénal

## IL EXISTE DES SOLUTIONS ALTERNATIVES



### Le compostage individuel

Les déchets organiques peuvent être compostés: déchets de jardin, déchets alimentaires...



C'est facile, cela permet de réduire les volumes de déchets et le compost peut être réutilisé dans les jardins ou les bacs à fleurs en complément d'autres substrats (terreau, etc.).



### La collecte en déchèterie

Vous pouvez déposer les déchets verts dans la déchèterie la plus proche. Ils seront valorisés dans des conditions respectant l'environnement. Par ailleurs, de nombreuses déchèteries mettent à disposition des particuliers du compost issu de la collecte des déchets verts.



### Le paillage

Le « paillage » est simple et peu coûteux. Cette technique consiste à recouvrir le sol de déchets organiques broyés pour le nourrir et/ou le protéger. Il évitera le développement des mauvaises herbes et créera une rétention de l'humidité au niveau du sol.



## QUELQUES CHIFFRES

Brûler **50 kg** de végétaux émet autant de particules fines PM2,5 que parcourir entre **34 000** et **37 000 km** en voiture particulière récente (normes Euro 5 ou plus) essence ou diesel (Source: CITEPA)

soit plus de **4 fois** la distance **Paris-Pékin** à vol d'oiseau



**96%** de la population régionale bénéficie d'un accès autorisé à au moins une déchèterie

## LES POLLUANTS ET LEURS IMPACTS

On estime que l'entretien du jardin génère **160 kilos** de déchets verts par personne et par an

Les polluants émis dans l'air lors d'un brûlage à l'air libre nuisent fortement à la santé.

En effet, cette combustion est peu performante, particulièrement quand les végétaux brûlés sont humides, et dégage des substances polluantes, toxiques pour l'homme et l'environnement. (Source : S/NOE - 2022)

La toxicité des substances émises dans l'air peut encore être accrue en cas de mélange des déchets verts avec d'autres déchets de jardin (plastiques, bois traités). (Source: Ademe 2023)



**295** déchèteries dans la région